



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT DU MOIS DE FEVRIER 2020

SIGLES ET ACRONYMES

B	: Blessé
CDS	: Centre de Santé
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNI	: Commission Nationale Electorale Indépendante
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COSESSONA	: Coalition Spéciale des Syndicats des Enseignants pour la Solidarité Nationale
DCEFTP	: Direction Communale de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle
DPEFTP	: Directeur Provincial de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle
ECOFO	: Ecole Fondamentale
EPS	: Education Physique et Sportive
FAB	: Forces Armées Burundaises
JRR	: Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore
OLUCOME	: Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques
OPC	: Officier de Police Chef
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
UB	: Université du Burundi
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis

I. INTRODUCTION

Le présent rapport du mois de février 2020, comme tous nos autres rapports mensuels, fait état des différentes violations des droits humains enregistrées dans différentes localités du pays, sans avoir la prétention de mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commise au cours du mois concerné par le présent rapport.

Notre rapport s'articule sur quatre volets :

- une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale, laquelle nous permet de faire une bonne appréciation des violations des droits humains dans notre pays;
- un aperçu sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées, où nous tentons de faire ressortir les catégories d'auteurs ;
- une analyse des cas de torture, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ;
- le point sur les actes de viol.

Dans notre conclusion, nous proposerons quelques pistes à emprunter en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme dans notre pays, surtout à la veille des rendez-vous politiques importants, comme les élections prévues au mois de mai prochain.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Au cours du mois de février 2020, la sécurité a été menacée dans plusieurs localités du pays. En effet, les exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) contre des membres du parti CNL ou toutes autres personnes qui ne sont pas membres de leur parti pour les contraindre à adhérer à leur parti, contre des permanences du CNL ont traumatisé la population. L'insécurité a été exacerbée par des attaques des groupes armés et des personnes armées non identifiées, la chasse des personnes accusées de sorcellerie,....et surtout par une attaque armée montée de toutes pièces par le parti au pouvoir qui a emporté beaucoup de vies humaines dans la province de Bujumbura Rurale.

II.1.1. Des attaques des groupes non identifiés à mains armées.

1- Dans la nuit du 6 février 2020, le prénommé Égide, chef de la ligue des jeunes Imbonerakure dans le quartier Jabe III a été attaqué à la machette et blessé grièvement par des hommes non identifiés. Selon des sources sur place, la victime a été conduite dans l'un des hôpitaux de Bujumbura Mairie pour des soins de santé dans le service de réanimation.

2- Dans la nuit du 18 février 2020, sur la colline Mugina, zone Buseruko, commune Mugina, province Cibitoke, Anésie NIBIGIRA, âgée de plus de 50 ans, veuve, mère de 5 enfants a été attaquée et blessée à la grenade à son domicile par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, la victime a

été conduite à un établissement sanitaire de la localité pour des soins de santé urgents. Selon les mêmes sources, deux suspects ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

3- En date du 22 février 2020 soir, des malfaiteurs armés de fusils et d'armes branches ont attaqué l'hôpital Espoir de Kibuye, commune Buzirasazi, province Gitega. A ce moment, un policier prénommé Richard du grade d'OPC2 a été fusillé et a rendu l'âme sur le champ. Selon des sources sur place, il aurait été fusillé par ses collègues. D'après la même source, ce groupe qui a mené l'attaque était à bord de deux véhicules. Les malfaiteurs ont volé une somme d'argent dont le montant exact n'a pas été connu. Ces hommes armés ont aussi blessé George Wash, directeur administratif et financier à cet hôpital de nationalité américaine, au niveau du pied et du bras. L'un des véhicules utilisé par le groupe armé a été saisi par la police. La population bénéficiaire des services de cet hôpital a sollicité une protection renforcée de cette institution afin que le personnel ne soit pas contraint de s'en aller.

II.1.2. Une attaque armée montée de toutes pièces

Au cours de la semaine du 19 au 23 février 2020, un groupe armé a attaqué dans les communes d'Isale, Kanyosha, Mubimbi et Nyabiraba dans la province de Bujumbura Rurale. Vingt-deux (22) combattants sur 30 ont été tués et 8 autres capturés. Dans la foulée, une vague d'arrestations des militants du CNL a été opérée depuis cette attaque : 23 militants du CNL (responsables locaux qui figurent sur les listes électorales) ont été arrêtés dans les communes d'Isale et Mubimbi, a indiqué TERENCE MANIRAMBONA, porte-parole de ce parti.

Parmi les combattants capturés, ligotés et tabassés, la majorité était des Imbonerakure selon des sources sur place car ils ont été reconnus par les habitants de la commune Nyabiraba. Selon toujours les mêmes sources à Nyabiraba, après leur capture, ils ont été tués sur la colline Kinama de la commune Nyabiraba. Et cette fois – ci, c'était un groupe de 14 jeunes. Certains ont été tués à la machette, d'autres égorgés, d'autres encore achevés par balles. Selon encore les mêmes sources, 2 combattants seulement ont survécu : un jeune de la commune Mubimbi et un enseignant du lycée Gatara en province Kayanza. En tout, 22 combattants et l'attaque s'est soldée par des exécutions extrajudiciaires, car les 12 capturés ont été aussitôt exécutés après les combats sans avoir été présentés au juge.

Selon des sources de la colline Kinama, les corps des personnes tuées ont été enterrés, le 24 février, par la population de cette même colline. Certains avaient même étaient dévorés par des charognards.

Selon des sources sur place, l'objectif de cette attaque serait d'incriminer le parti CNL afin d'arrêter les leaders et les candidats de ce parti aux élections de 2020. Selon les mêmes sources, cela se démontre par le fait que ceux qui ont été arrêtés et ceux qui ont été tués étaient en grande partie des Imbonerakure ou des gens pro-CNDD/FDD.

Cette soit – disant attaque a été caractérisée par des déclarations non concordantes de la part des autorités administratives et policières :

- Selon l'administrateur de la commune Nyabiraba, 12 assaillants et 1 policier de la police nationale ont été tués sur la colline Raro de la même commune.
- Dans une conférence de presse tenue en mairie de Bujumbura, en date du 25 février 2020, le porte-parole du ministère de la sécurité publique, Pierre NKURIKIYE a affirmé qu'un groupe armé des criminels avait été identifié dans les communes d'Isale, Kanyosha et Nyabiraba (sur la colline

Musenyi à Raro) depuis le 19 février et que des opérations de fouille se sont poursuivies depuis ce jour-là jusqu'au 23 du même mois. Son bilan a fait état de 22 criminels et 2 policiers tués dans les affrontements. Selon NKURIKIYE, un des criminels qui serait le chef de la bande, était un enseignant au Lycée Maranatha de Kivoga en commune de Mutimbuze dans la province de Bujumbura nommé Jean Bosco MINANI. Pour le porte-parole du ministère de la sécurité publique, les criminels profitent de cette période pré-électorale car l'attention de la population est dirigée vers les élections en vue.

II.2. Du contexte politique

Le côté politique a été dominé par la déclaration par la CNI de la fin de l'inscription au rôle pour les élections de mai 2020, la tenue des congrès des différents partis politiques agréés au Burundi pour élire les candidats aux élections présidentielles de mai 2020, la sélection des symboles à mettre sur les bulletins de vote, l'intolérance politique marquée par des attaques et la chasse aux membres du CNL par les Imbonerakure ainsi que la destruction des permanences de ce parti ; nous citerons aussi des contributions forcées à caractère politique imposées aux enseignants.

II.2.1. De la sélection des symboles à mettre sur les bulletins de vote aux élections de 2020

En date du 18 février 2020, la CNI d'une part, les partis politiques et les Indépendants engagés pour les élections de 2020 d'autre part, ont procédé au tirage au sort des numéros de symboles qui vont figurer sur le bulletin unique lors des prochaines élections. En tout, 17 partis politiques, une coalition des partis politiques et 10 indépendants avaient donné chacun son symbole à la CENI. Après le tirage au sort qui s'est déroulé en mairie de Bujumbura, les partis politiques ont demandé à la CENI de départager les partis qui ont des symboles identiques.

Certains des candidats élus par leurs partis politiques ont déjà déposé leurs dossiers de candidature à la CNI au moment où d'autres chefs de partis politiques se sont vu refuser le droit de rentrer dans leur pays pour se faire élire comme les autres. C'est le cas de Jérémie NGENDAKUMANA, ex-patron du parti CNDD/FDD qui a été bloqué à Kampala en Ouganda.

II.2.2. De l'intolérance politique

1- Dans la nuit du 4 au 5 février 2020, sur la colline et zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, une permanence du parti CNL située sur cette colline a été détruite tandis que les portes et les fenêtres ont été brûlées par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, dans la soirée du 4 février 2020, vers 20 heures, sur cette même colline, Manassé BAZISHAKA, chef de zone Nyaruhinda et des Imbonerakure des collines Rwizingwe, Kinyota, Gasasa, Gahashi et Nyaruhinda s'étaient réunis au marché de Kabarimi pour planifier la destruction de cette permanence. Selon les mêmes sources, Melchior NTAHORUMEREYE, représentant communal du parti CNL à Gitaramuka a saisi le Gouverneur et le Commissaire provincial de police contre ce chef de zone mais ce dernier n'a pas été inquiété.

2- En date du 5 février 2020, vers 1 heure du matin, des personnes non identifiées ont tenté d'incendier une permanence communale du parti CNL en commune Nyanza-lac, province Makamba. Après s'être introduites dans la permanence de ce parti. Ces dernières avaient amené des pneus et un

bidon d'essence pour brûler cette maison. Selon nos sources sur place, des membres du parti CNL qui effectuaient une ronde nocturne autour de ladite permanence sont intervenus et ces malfaiteurs se sont enfuis laissant des t-shirts du parti CNDD-FDD, des pneus, une moustiquaire et un bidon d'essence sur les lieux. Selon ces membres du CNL, leurs agresseurs sont des Imbonerakure.

3- Dans la nuit du 18 au 19 février 2020, sur la colline Gasura, commune Vumbi, province Kirundo, un drapeau du parti CNL érigé à la permanence communale Vumbi a été volé par des personnes non encore identifiées. Les membres du CNL ont soupçonné les Imbonerakure.

4- En date du 19 février 2020, sur la colline Runini, zone Kananira, commune Tangara, province Ngozi, André BINONO, membre du parti CNL, a été attaqué, battu et blessé au niveau du nez à l'aide d'un gros bâton par Evariste NKURUNZIZA alias Ndindigiri, Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD malgré de multiples sollicitations.

II.2.3. De la fin de l'inscription au rôle pour les élections de mai 2020

En date du 3 février 2020, le président de la CENI, Pierre Claver KAZIHISE a indiqué que l'inscription au rôle pour les élections de mai 2020 était terminée. Il a annoncé que l'effectif total des inscrits s'élevait à 5.126.351 personnes dont 2.688.803 femmes et 2.437.548 hommes parmi lesquels se trouvent 12.933 burundais de la diaspora.

Cet effectif a suscité beaucoup d'interrogations de la part de pas mal d'analystes et de politiciens :

1° Cet effectif semble très proche de la moitié de la population totale du Burundi si on en croit aux données démographiques collectées par le Département des Affaires Sociales et Economiques des Nations Unies, Division de la Population selon lesquelles, la population burundaise s'élevait à 11.530.580 à la fin de l'année 2019.

2° Selon la même source, les personnes n'ayant pas encore la majorité électorale (18 ans) représentent 59,7% des 11.530.580 soit 6.883.756. Autrement dit, la population en âge de voter représente seulement 40,3% soit 4.646.824. Alors, on se demande l'origine de 5.126.351 électeurs annoncés par la CNI. Et de soupçonner des fraudes déjà préparées.

II.2.Des contributions forcées à caractère politique imposées aux enseignants

En date du 12 février 2020, au centre Karuzi, Stany Manirakiza, DPEFTP Karuzi, a tenu dans son bureau une réunion de tous les enseignants membres du parti CNDD-FDD où ils ont traité 2 points à savoir la contribution de 20% du salaire pour les élections de 2020 et l'adhésion des enseignants à la coalition des syndicats COSSESSONA. Selon des sources sur place, les enseignants présents ont été intimidés et obligés d'adhérer par force à cette coalition et que tout membre du parti CNDD-FDD doit accepter ces conditions étant donné que cette coalition est un projet de l'Etat.

Selon nos sources sur place, les mêmes sources, en date du 13 février 2020, tous les enseignants membres du parti CNDD-FDD qui étaient absents à la réunion ont été convoqués au bureau du DCEFTP mais ce qui a été discuté n'a pas été révélé.

II.3. Du contexte judiciaire

Dans le domaine judiciaire, notre rapport traite des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales orchestrées surtout contre les membres du parti CNL. Les principaux auteurs de ces arrestations sont des Imbonerakure, des agents du SNR et des autorités administratives à la base. De plus, plusieurs mineurs de la province Bubanza ont été systématiquement arrêtés et détenus sans avoir été enregistrés, avec comme chef d'accusation le vol simple.

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs

1- En date du 31 janvier 2020, sur la colline Vyanzo, zone Gatare, commune Busoni, 18 membres du parti CNL dont Moussa MUSAFIRI, Hassani HABERINTWARI, Marc RWASA, Gérard MVUNAMABOKO, Gilbert NGENDAKUMANA, Samuel KAVAMAKUNGU et Souleyman BIZIMANA, tous de la colline Gatete, Abdoukalim RUKUNDO de la colline Kivo et Jacques BUTOYI de la colline Gatare, représentant zonal du parti CNL en zone Gatare ont été arrêtés par le chef de zone Gatare, Vital MANIRAMBONA accompagné des Imbonerakure Issa SERUMONDO, les dénommés MUGEMANCURO, MUGEMA et leur chef zonal, Prosper MBONIMPA. Selon des sources sur place, le mobile de cette arrestation est qu'ils ont trouvé les photocopies de leurs cartes d'identité chez leur représentant du CNL au niveau de la zone Gatare Jacques BUTOYI qui les avait collectées pour les faire inscrire au niveau de la CECI sur la liste des mandataires du parti CNL. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été rassemblées sur le terrain de football à Vyanzo. Parmi ces personnes interpellées, 9 ont été libérées et 9 autres dont leur chef zonal Jacques BUTOYI ont été conduites au cachot de la commune Busoni à Rusarasi.

2- En date du 2 février 2020, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, le prénommé Serges résidant sur la colline Kivuruga de la même commune, responsable communal du parti CNL, a été arrêté et détenu au bureau provincial du SNR à Kayanza par des agents du SNR qui l'accusaient d'avoir tenu une réunion illégale de ce parti. Selon des sources sur place, Serges venait d'organiser une réunion dudit parti à la permanence communale de ce parti à l'intention des membres natifs de cette commune. Selon les mêmes sources, cette victime a été relâchée en date du 4 février 2020.

3- En date du 2 février 2020, sur la colline Kivuruga, zone et commune Gatara, province Kayanza, Serges NIBIGIRA, enseignant au Lycée Musema, représentant du parti CNL en commune Gatara, a été arrêté par le responsable du SNR en province Kayanza. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir tenu une réunion des membres du comité du parti CNL à la permanence de ce parti en zone Gatara.

4- En date du 3 février 2020, le matin, sur la colline Tondero, zone Rugazi, commune Kabarore, province Kayanza, Willy Kelvin NSENGIYUMVA, responsable du parti CNL dans la zone Rugazi, de la même commune a été arrêté par des agents du SNR. Selon des sources sur place, la veille, dans la nuit, des Imbonerakure buvaient dans une pièce de son cabaret et ils y ont laissé une grenade et une tenue militaire avant de rentrer tard la nuit et Willy ne l'avait pas remarqué.

Selon les mêmes sources, le lendemain matin, des policiers sont venus y opérer une fouille perquisition et ils ont trouvé lesdits objets. Ces policiers ont alors appelé des agents du SNR qui sont venus l'arrêter et l'ont conduit au bureau provincial du SNR.

5- En date du 10 février 2020, Stany SINDAYIKENGERA, habitant de la colline Kibuye, zone et commune Rugazi, province Bubanza, membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers de la position de Kibuye. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au cachot de la zone Muzinda avant d'être transférée au cachot du commissariat provincial de la police à Bubanza. Selon les mêmes sources, Stany SINDAYIKENGERA était membre du parti CNDD-FDD avant d'intégrer le parti CNL et son arrestation est liée aux mobiles politiques.

6- En date du 10 février 2020, sur la colline Nyabunyegeri, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Pontien BAVAKURE, résidant sur cette même colline, a été arrêté par des Imbonerakure conduits par Népomuscène DUSENGUMUREMYI, responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, cette victime a été détenue au cachot du poste de police de la zone Rubirizi avant d'être transféré, en date du 11 février 2020, au cachot du parquet à Kabezi et transférée encore, quelques jours après, à la prison centrale de Mpimba.

7- En date du 11 février 2020, vers le matin, sur la colline Kinyovu, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, Marceline MIBURO, Nestor RWASA, Pontien NSABIRUBUSA, Emmanuel IRADUKUNDA et Ernest MANIRUMVA, tous membres du parti CNL ont été arrêtés et conduits au cachot de la PJ à Ngozi par des Imbonerakure de la colline Kinyovu dont DéoKUBWIMANA alias Khalfan et Olave NDACAYISABA dirigés par Léonidas MINANI, chef de zone Birambi. Selon des sources sur place, les victimes ont été transportées par le commissaire communal de police, à bord de son véhicule. Selon les mêmes sources, ces partisans du CNL ont été accusés d'avoir infligé des coups et blessures à David, enseignant et Imbonerakure de la colline Kinyovu. Selon les mêmes sources, David avait battu à la tête, à coups de gourdin, son voisin Juvénal, membre du parti CNL jusqu'à perdre connaissance. Les voisins sont intervenus et ont obligé David de le faire soigner. Il l'a fait soigner au CDS Rurama se trouvant dans la même commune.

8- En date du 15 février 2020, sur les collines Masama et Rurama, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, Rémy NDACAYISABA, Moïse UWIZEYIMANA, Tharcisse NKURUNZIZA, et Eric RWASA, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés puis conduits au cachot de la commune Nyamurenza par des policiers et des Imbonerakure de ces deux collines. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées d'avoir mobilisé d'autres membres et d'avoir participé au congrès national du parti CNL pour choisir un candidat dudit parti aux élections présidentielles de mai 2020.

9- En date du 20 février 2020, sur la colline Murore, commune Busoni, province Kirundo, Martin NDAGIJIMANA, résidant de cette colline et représentant des jeunes du parti CNL des communes Busoni, Bwambarangwe, Gitobe et Vumbi, a été arrêté et détenu au cachot communal de Rusarasi par Marc MINANI, conseiller technique chargé du développement en commune Busoni. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de téléphoner et d'empêcher le nommé Juma, chef de colline Munyinya, zone Mukerwa, de la même commune, de traumatiser des membres de son parti qui venaient d'être arrêtés. Selon les mêmes sources, ces derniers avaient été arrêtés par ledit chef de colline en date du 16 février 2020. Il les accusait de se promener et de fréquenter des cabarets de sa zone.

10- En date du 21 février 2020, au quartier Kavogero, commune et province Kirundo, Gérard RWASA, membre du parti CNL a été arrêté par Gérard NIYOKINDI, Procureur de la République en province

Kirundo, l'accusant d'avoir logé un autre membre de ce parti originaire de Ngozi. Selon des sources sur place, ils ont été détenus au cachot de la PJ avant d'être transférés au cachot du SNR à Kirundo.

11-En date du 26 février 2020, le pasteur Arthémon NZAMBIMANA de l'Eglise vivante de Jabe en Mairie de Bujumbura a été arrêté et incarcéré au cachot de la police judiciaire de Jabe. La police n'a pas communiqué les raisons de son interpellation. Selon une source proche, ledit pasteur avait répondu à une convocation à la police judiciaire au bureau n° 9, le matin du 26 février mais il lui avait été signifié que l'OPJ en charge du dossier sera disponible dans l'après-midi. C'est dans la soirée que la police l'a appelé pour qu'il s'exprime. Arrivé à la police, il a directement été placé en garde à vue sans explication.

II.3.2. De la détention illégale des mineurs de Bubanza

En date du 14 février 2020, plusieurs mineurs étaient détenus au cachot du Commissariat Provincial de la police à Bubanza. De plus, ces mineurs n'étaient pas enregistrés. Certains de ces mineurs sont :

N°	Nom et prénom	Age	Colline de résidence	Infraction
1.	INGABIREYIMANA Moise	12ans	Kidahwe	Vol simple
2.	NDUWIMANA Issa	13ans	Kidahwe	Vol simple
3.	NDUWIMANA Chadrack	15ans	Nabubu	Vol simple
4.	NDUWIMANA Elie	7ans	Giko	Vol simple
5.	NSHEMEZIMANA Ferdinand	14ans	Kidahwe	Vol simple
6.	NIGANZE Rodrigue	11ans	Kidahwe	Vol simple
7.	NTAKIRUTIMANA	12ans	Kidahwe	Vol simple

Bref, au moins 67 personnes dont 7 mineurs ont été arrêtées arbitrairement et détenus illégalement tout au long du mois de février 2020

II.4. Du contexte social

Le côté social a été surtout caractérisé par le retrait de l'agrément de tous les bureaux de change du Burundi. Ainsi, en date du 7 février 2020, la BRB a pris la décision de retirer l'agrément à tous les bureaux de change sans concertation avec les cambistes. La BRB accuse les bureaux de change de n'avoir pas respecté la circulaire fixant la marge à appliquer lors des opérations de change. Elle affirme que le non-respect de cette réglementation a entraîné des conséquences néfastes sur l'économie du pays. Les bureaux de change ont été ordonnés d'enlever toutes les pancartes, affiches et autres signes renseignant sur leurs activités. La BRB a annoncé que seuls les bureaux de change ouverts par les banques commerciales seront autorisés à effectuer des opérations de monnayage. Cette mesure a touché et touche encore les familles des cambistes qui vivaient de cette activité.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Après l'analyse contextuelle de la situation des droits humains, notre rapport réserve ce sur chapitre aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes, en termes de personnes tuées et blessées, en essayant de faire ressortir les catégories d'auteurs. Les cas de personnes tuées sont dominées par des cas de corps sans vie retrouvés cachés dans différents endroits.

Les cas de justice populaire à l'endroit des présumés sorciers se multiplient de plus en plus sans que les autorités habilitées prennent des mesures appropriées pour juguler ce problème.

La chasse aux présumés sorciers a fait plusieurs personnes tuées. D'autres ont échappé de justesse à la mort. C'est le cas de 6 présumés sorciers qui ont été arrêtés par la population et rassemblés sur un terrain de football de la colline Mugozi, commune et province Cankuzo. Humiliés par la population de toute la colline et des alentours, des policiers les ont sauvés au moment où ils étaient sur le point d'être lynchés.

Face à de telles situations, les autorités policières déclarent toujours que les enquêtes sont en cours pour identifier les auteurs mais ces derniers se terminent toujours en queue de poisson.

Quant aux personnes blessées, les auteurs sont surtout des Imbonerakure qui commettent des bavures de toutes natures, de jour comme de nuit, sans en être inquiétés.

Voici certains cas :

1- Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février 2020, sur la colline Ruvumu, commune Muruta, province Kayanza, le corps sans vie de Samuel KAMURENGA, cultivateur et membre du parti CNL, âgé de 55 ans, a été retrouvé près de son domicile. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures et était enflé. Selon les mêmes sources, 4 femmes ont été arrêtées le 1^{er} février 2020 et détenues au commissariat provincial de la police pour des raisons d'enquête.

2- En date du 1^{er} février 2020, sur la colline Kibungo, zone Bugendana, province Gitega, une personne a été retrouvée agonisant, presque morte sur la route qui mène de Bugendana vers Kibimba dans la même province. La population a directement conduit cette victime à l'hôpital Cunywe plus proche du lieu du drame. Il a rendu son âme dans la matinée du 2 février 2020 à cet hôpital. La police et l'administration ont donné l'ordre de l'enterrer. L'identité de cette personne n'a pas été connue et les habitants de cette localité ne l'ont pas reconnue.

3- En date du 2 février 2020, au quartier Carama III, zone urbaine de Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, le corps sans vie de Jérôme CISHAHAYO, âgé de 34 ans, étudiant doctorant dans la faculté de médecine à l'UB a été retrouvé dans un champ de maïs, tout près de la parcelle de Moïse BUCUMI, ancien ministre de l'énergie et mines. Selon des sources sur place, ce corps sans vie présentait des signes d'étranglement. Selon les mêmes sources, la dépouille a été conduite dans l'une des morgues des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura par des agents de la Croix Rouge accompagnés par des policiers de la protection civile.

4- En date du 2 février 2020, un homme de nationalité tanzanienne a été retrouvé mort dans une chambre d'hôtel situé à la 1ère avenue, zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Il aurait été tué par une femme de plaisir avec laquelle il avait passé la nuit.

5- En date du 8 février 2020, sur la colline Manege, zone Muzinda, commune Rugazi de la province Bubanza, Oscar NIMUBONA a été tué par un ex-FAB du nom de HAKIZIMANA Jérôme. Selon les sources sur place, Oscar NIMUBONA aurait agressé son ami en lui disant qu'il est porteur du VIH/SIDA avant de subir un coup de poing de ce dernier au niveau de la poitrine. Comme la victime était en état d'ébriété, elle est tout de suite tombée par terre et est morte sur place. L'agresseur a été vite arrêté par la police. Il a été poursuivi par le Parquet de Bubanza pour coups et blessures ayant entraîné la mort.

6- En date du 9 février 2020, vers 16 heures, au centre de la zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge, Célestin NDABASHINZE, âgé de 58 ans, commerçant, a été tué par deux hommes non identifiés armés de fusils qui étaient à bord d'une moto. Selon des sources sur place, ces hommes



armés l'ont attaqué quand il était assis tout près de son domicile non loin des rives du lac Tanganyika. Lors de l'attaque, une autre personne qui était sur place a été blessée par balle au bras. Celle-ci a été évacuée vers l'hôpital de Kabezi dans la province voisine de Bujumbura pour des soins.

Ci-contre : Le corps de Célestin NDABASHINZE

Après le crime un certain Joseph NTIRAMPEBA alias Birara, ancien démobilisé, a été arrêté par la police. Selon des sources, il avait été arrêté en 2009 dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de l'ancien vice-président de l'OLUCOME, Ernest MANIRUMVA. A ce moment, Joseph NTIRAMPEBA a été condamné par la Cour d'appel de Bujumbura à 20 ans de prison pour son rôle dans l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA. Libéré de la prison, Joseph NTIRAMPEBA aurait rapidement repris le travail au SNR. Il habitait en commune urbaine de Ntahangwa en zone de Kinama en mairie de Bujumbura depuis sa libération de prison, il y a quelque mois.

7- En date du 12 février 2020, vers 5 heures du matin, sur la colline Myugariro, commune Muruta, province Kayanza, Albin NYANDWI, âgé de 47 ans, membre du parti CNDD-FDD, résidant sur la même colline, a été tué par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, cet homme se rendait dans ses champs pour des travaux d'irrigation quand il a été attaqué à coups de poignard. Huit (8) personnes dont 5 membres du parti CNL, ont été arrêtées par la police et détenues au cachot du commissariat provincial de police à Kayanza pour des raisons d'enquête.

8- En date du 15 février 2020, vers 19 heures, le corps sans vie d'Omar NIMUBONA, âgé de 35 ans, originaire de la colline Kavya, zone Bugarama, commune et province Muramvya, a été retrouvé dans la rivière Mubarazi qui sépare les collines Burambana de la zone Muramvya et Busimba de la zone Bugarama. Selon des sources sur place, la toute dernière fois qu'il avait été vu par les membres de sa famille était le 8 février 2020.

9- En date du 15 février 2020, vers 16 heures, sur la colline Kabuga, zone, commune et province Cankuzo, Anastasie NZIGO, âgée d'environ 28 ans, mère de 3 enfants, a été tuée à la machette par son

voisin du nom de MURENGERA. Selon des sources sur place, cette femme a été accusée de pratiquer la sorcellerie par son présumé assassin qui avait déjà menacé qu'il se vengerait si son enfant malade mourait. Selon les mêmes sources, Anastasie était en train de collecter du bois de chauffage tout près de son domicile quand MURENGERA l'a attaquée, lui a arraché sa machette et lui a coupée la tête. La victime a été enterrée en date du 16 février 2020 et l'assassin a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police de Cankuzo.

10- En date du 17 février 2020 matin, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans les eaux du lac Tanganyika, non loin du port de pêche de Rumonge, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, ce corps était en état de décomposition et a été inhumé précipitamment sur l'ordre de Célestin NITANGA, administrateur de la commune Rumonge.

11- En date du 18 février 2020 matin, un corps sans vie d'Evariste NDAYIZEYE, âgé de 35 ans, a été retrouvé sur la colline Gasenyi, zone Mudende, commune Buyengero, province Rumonge. Selon des sources sur place, le corps de la victime était suspendu sur un arbre. Ce cadavre a été récupéré par la police et enterré, le même jour, sans faire aucune enquête. Selon les mêmes sources, Evariste NDAYIZEYE avait fui depuis la crise de 2015 et il était rentré en date du 16 février 2020 en provenance de la République Démocratique du Congo.

12- En date du 20 février 2020, vers 20 heures, au quartier Kizingwe-Bihara, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Consolate HAVYARIMANA, surnommée maman Audrey, âgée de 45 ans, divorcée, responsable de la ligue des femmes du parti CNDD-FDD au quartier Gisyo, dans la même zone, a été tuée par balle par des personnes non identifiées armées de fusil.



Sur l'image ci-contre :Le corps sans vie de Consolate HAVYARIMANA

Selon des sources sur place, ces dernières ont tiré sur elle plusieurs balles au niveau de la tête au moment où elle arrivait tout près de son domicile en provenance de son bistrot situé au quartier Kizingwe. Selon les mêmes sources, au mois de novembre 2019, elle avait été attaquée et blessée par des hommes armés et avait passé plusieurs jours hospitalisée.

13- En date du 20 février 2020, au cachot de la commune Mubimbi, province de Bujumbura rurale, Félix NDIKURIYO, membre du parti CNL, a succombé aux coups et blessures lui infligés par des Imbonerakure lors de son arrestation à son domicile sur la colline Kiziba. Il avait été arrêté lors de la vague d'arrestation des membres du CNL qui a suivi l'attaque des communes Mubimbi, Isare et Nyabiraba en province de Bujumbura Rurale. L'administration a refusé de donner la dépouille mortelle à la famille. Félix NDIKURIYO a été enterré sans la présence de ses proches.

14- En date du 20 février 2020, une dame non identifiée a été retrouvée morte et décapitée au bord du lac Dogodogo situé en commune Rugombo en province Cibitoke. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les auteurs.

15- En date du 21 février 2020, vers 7 heures du matin, sur la sous-colline Buhonzi, colline Gasura, commune Vumbi, province Kirundo, un homme non identifié a été tabassé jusqu'à mourir par Sylvestre KARIKURUBU, membre du parti CNDD-FDD accompagné par des Imbonerakure, les nommés BUGIGA, DIYANGU et le prénommé Emery, tous de cette colline. Selon des sources sur place, la victime a été battue après avoir été appréhendée avec un régime de banane volé dans un champ de bananier de Sylvestre. Selon les mêmes sources, le cadavre a été conduit au CDS Gasura et a été enterré en date du 23 février 2020 par la population sur l'ordre de Jean Baptiste KWIZERA, Administrateur de la commune Vumbi. BUGIGA et DIYANGU, présumés auteurs de ces violences ont été arrêtés et détenus au cachot de la commune Vumbi.

16- En date du 23 février 2020, vers 20 heures, sur la colline Mahango, commune Matana, province Bururi, Eric NIYONGABO, responsable des Imbonerakure de cette colline, a été attaqué et tué par un groupe de 4 personnes non identifiées, armées d'un fusils. Selon des sources sur place, Eric NIYONGABO rentrait chez lui avec Innocent INGABIRE lorsqu'ils sont tombés dans une embuscade tendue par des gens non identifiées. Selon les mêmes sources, Innocent INGABIRE a été blessé et a été évacué vers l'hôpital de Matana par la police qui est vite intervenue. Lors de cette intervention policière, 6 personnes dont le chef de colline Mahango ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

17- En date du 23 février 2020, sur la colline Ruzira, zone Gisarenda, commune de Matana, province de Bururi, le nommé NIKOBAMYE a été retrouvé sans vie. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les meurtriers.

18- En date du 27 février 2020, sur la colline Gikuyo, commune et province Kirundo, un enfant de 2 ans et demi a été tué. Sa mère a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

Bref, au moins 54 personnes ont été tuées et 13 autres ont été blessées tout au long du mois de février 2020. Parmi les personnes tuées, la moitié a été victime des exécutions extrajudiciaires après avoir été arrêtées au cours des attaques qui ont eu lieu en province de Bujumbura Rurale.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	1	0	0	1	2	0	3	1
Bujumbura Rurale	0	0	34	0	2	0	0	0	0	0	36	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	2	1
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Gitega	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	2	1
Karusi	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Kayanza	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Kirundo	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0

Makamba	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Muyinga	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Rumonge	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	35	3	9	7	1	3	9	0	54	13

IV. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Au cours du mois de février 2020, sept cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés à travers différentes localités du pays par nos observateurs des droits humains. Mais cela ne signifie pas que ces actes ont été infligés aux 7 personnes seulement étant donné que souvent, des personnes subissent des acteurs de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants dans des cachots clandestins et au SNR et ne sont connus d'aucune personne de l'extérieur.

Ces cas sont emblématiques:

1- En date du 5 février 2020, vers 14 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Aline KWIZERA, enseignante, le prénommé Casimir et le dénommé NDINZIRINDI, tous deux commerçants, ont été tabassés et publiquement humiliés, sur la RN 12 près du marché de Buhiga, par MASABO, OPJ de la même commune. Selon des sources sur place, ces victimes ont traversé la route une heure avant le passage du Président de la République alors que la police avait interdit de traverser ou de rester près de la route car le président de la République allait y passer en venant de la célébration de la fête de l'unité à Muyinga. Selon les mêmes sources, cet OPJ les a mis à genoux durant cinq minutes en leur lançant des injures comme quoi ils ne respectent pas le chef de l'Etat.

2- En date du 8 février 2020, trois hommes parmi lesquels Boas NIHORIMBERE et Jean NDAYAMBAJE, tous deux commerçants du centre Gatwe, commune Kayogoro, province Makamba ont été tabassés par un groupe d'Imbonerakure de la colline Sampeke dirigé par Jean Bosco NTAKIRUTIMANA, chef de la Ligue des Jeunes Imbonerakure sur cette colline et beau-frère de Zachée MISAGO, administrateur de la commune Kayogoro. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont mené une chasse aux commerçants les accusant d'utiliser du fétichisme dans leur commerce.

Selon les mêmes sources, ces victimes ont été conduites au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro où elles ont été détenues.

3- En date du 15 février 2020, vers 20 heures, sur la colline Kinama, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, Gratien RIYAZIMANA, enseignant à l'ECOFO Bihogo I, membre du parti CNDD-FDD, a été battu et blessé au visage à l'aide d'un gourdin, par des Imbonerakure dirigés par le nommé BARUMWETE, représentant collinaire du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime est tombée dans une embuscade tendue près de son domicile par ces Imbonerakure qui l'ont battue. Cette victime était accusée de n'avoir pas participé à un défilé de démonstration de force de leur parti qui avait eu lieu au niveau de la zone Gasorwe, le même jour.

V. DES CAS DE VIOL

En ce qui concerne le viol, nos observateurs des droits humains ont identifié 1 seul cas au cours du mois de février 2020. En voici l'illustration:

En date du 12 février 2020, sur la colline Muhweza, zone Ryarusera, commune et province Muramvya, C. I., âgée de 5 ans, a été violée, à son domicile par Jean NISHHEMEZWE, berger chez les parents de la victime. Selon des sources sur place, le présumé auteur est originaire de la colline Migezi, commune Mbuye, province Muramvya. Ce présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du commissariat provincial de Muramvya.

Mais cela ne signifie pas que c'est la seule personne qui a subi cette pire forme de traitement inhumain, cruel et dégradant tout au long du mois concerné par le présent rapport. Cela s'entend dans la mesure où le viol se commet dans la clandestinité et beaucoup de victimes refusent ou craignent de mettre au grand jour les actes subis de peur des représailles de la part de l'auteur et de la culture burundaise qui consacre encore le qu'en – dira – t- on, la méfiance et la médisance à l'endroit des victimes du viol. Même les cas qui allaient être connus sont directement et rapidement cachés suite au règlement à l'amiable. Ainsi, les parents de l'auteur et ceux de la victime préfèrent s'entendre au prix d'une somme dérisoire pour ne pas offenser la culture qui pèse encore lourdement sur la société burundaise. Cela étant, une sensibilisation tout azimut reste à mener et cela, à travers tout le pays afin de provoquer un changement de comportement.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE

Le tableau ci – après présente la situation carcérale dans les 11 établissements pénitentiaires et 2 CMCL au 28 février 2020

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	333	99	12	208	14							3	4	333,00%
Bururi	250	301	139	12	132	18					1			1	120,40%
Gitega	400	1284	623	21	578	52							8	3	321,00%
Mpimba	800	4321	2131	132	2012	46						1	18	5	540,12%
Muramvya	100	786	306	17	428	35							4	6	786,00%
Muyinga	300	498	95	14	366	23							3	0	166,00%
Ngozi (F)	250	113	-	39	-	74		1	-	16			10	9	45,20%
Ngozi (H)	400	1758	748	-	1009	-	-	-							439,50%
Rumonge	800	1063	268	18	753	24							5	3	132,87%
Rutana	350	479	148	9	302	20							2	3	136,86%
Ruyigi	300	700	209	9	451	31					1		3	3	233,33%
CMCL Ruyigi	72	69					10	-	59	-	-	-	-	-	95,83%
CMCL Rumonge	72	-													0,00%
Total	4.194	11.705	4.766	283	6.239	337	10	1	59	16	1	2	56	37	279,09%
			4766+283=5.049		6.239+337=6.576		10+1=11		59+16=75				56+37=93		

La population pénitentiaire est de 11.705 détenus + 93 nourrissons = 11.798

Le nombre de prévenus est de 5.049 adultes + 11 mineurs = 5.060

Le nombre de condamnés est de 6.576 adultes +75 mineurs = 6.651

La lecture du tableau ci – dessus montre que la situation carcérale du mois de février 2020 est très alarmante. En effet, la population pénitentiaire est de 11.798 personnes soit près de 3 fois la capacité d'accueil qui est de 4.194 personnes. Cette situation s'est empirée progressivement au cours de l'année 2019 et même en 2020, la courbe de la situation carcérale ne fait que grimper.

En ce qui concerne les taux d'occupation, mises à part les CLCM de Rumonge et Ruyigi et la maison de détention de Ngozi femmes toutes les autres maisons de détention vont jusqu'à dépasser 400,00% : Ngozi(H) avec 439,50%, Mpimba avec 540,12% et Muramvya avec 796,00%. Il va sans dire que ces sont des établissements à haut risque en cas d'épidémie. C'est pourquoi les autorités judiciaires doivent prendre des mesures de désengorgement de ces prisons avant qu'il ne soit trop tard.

VII. CONCLUSION

Le présent rapport montre clairement qu'au Burundi, les violations des droits humains se font du jour au lendemain : en l'espace d'un mois, au moins 67 personnes dont 7 mineurs ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, au moins 54 personnes ont été tuées et 31 autres ont été blessées. L'on ne peut oublier les milliers de personnes qui croupissent dans des prisons sans être jugées, de nombreuses personnes qui subissent des actes d'atteinte à leur intégrité physique (torture, traitements cruels et dégradant), ainsi que des personnes violées qui restent dans l'anonymat. On ne peut pas non plus passer sous silence le fait que des personnes sont pourchassées, blessées et/ou tuées suite à la présomption de sorcellerie alors qu'il n'y a pas de preuves.

L'APRODH ne le dira jamais assez, cette situation est très inquiétante du moment que nous sommes à la veille des élections présidentielles et législatives qui démarrent au 20 mai 2020. L'on ne saurait ne pas s'inquiéter surtout parce que l'expérience nous a montré qu'au Burundi, plus nous entrons en période électorale, plus les droits humains sont plus bafoués. Pire encore, des enquêtes ne sont pas faites pour identifier les auteurs et les punir conformément à la loi ; ce qui ne favorise pas la décantation de la situation.

Pour cela, l'APRODH lance encore un cri d'alarme aux autorités du pays, chacune dans son domaine, afin qu'elles prennent dans les plus brefs délais, des mesures appropriées pour juguler ce malaise social caractérisé par des violations flagrantes des droits humains. Elle réitère sa demande de voir des enquêtes rapides et concluantes menées afin d'identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les criminels punis conformément à la loi. L'APRODH recommande également que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD afin qu'ils redeviennent des citoyens qui font preuve du respect de la dignité humaine.

Enfin, à la veille des prochaines élections de mai prochain, élections dont les préparatifs sont déjà marqués d'échauffements des esprits, les autorités administratives, policières et judiciaires doivent

rester au qui vive et montrer leur impartialité et leur neutralité dans le traitement des cas de violences et fraudes électorales qui pourraient advenir. Ainsi, ces autorités pourront apaiser les esprits de toute la population et permettre que les élections se déroulent dans la quiétude, la transparence et la satisfaction de tous.

FIN ***** FIN ***** FIN